

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2016

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2016, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 août 2016 et 2015, de l'actif à court terme aux 31 août 2016 et 2015 et de l'actif net aux 31 août 2016 et 2015 et au 1 septembre 2014. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 août 2015 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario au 31 août 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 15 novembre 2016

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016

3

	2016	2015
PRODUITS		
Tournoi de golf	25 655 \$	19 639 \$
Dons	22 452	16 705
Campagne Centraide	17 277	18 530
	65 384	54 874
CHARGES		
Dons (programmes)	53 544	61 929
Tournoi de golf	10 143	9 298
Assurances	698	698
Publicité et frais de représentation	249	530
Frais de bureau	221	182
Honoraires professionnels	6 444	3 253
Frais de service	345	72
	71 644	75 962
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(6 260)	(21 088)
ACTIF NET AU DÉBUT	79 420	100 508
ACTIF NET À LA FIN	73 160 \$	79 420 \$

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

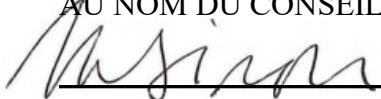
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE


31 AOÛT 2016

4

	2016	2015
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	91 875 \$	91 843 \$
Débiteurs	6 607	8 241
	98 482 \$	100 084 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	8 293 \$	13 271 \$
Apports reportés (note 3)	17 029	7 393
	25 322	20 664
ACTIF NET		
Non affecté	73 160	79 420
	98 482 \$	100 084 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 _____, administrateur

 _____, administrateur

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016

5

	2016	2015
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(6 260) \$	(21 088) \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	1 634	7 130
Créditeurs et frais courus	(4 978)	12 071
Apports reportés	9 636	7 393
	6 292	26 594
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	32	5 506
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	91 843	86 337
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	91 875 \$	91 843 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

6

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, a pour objectif de soulager la pauvreté en subvenant aux besoins essentiels des élèves provenant de familles à faible revenu dans les écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario. La Fondation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. À ce titre, la Fondation est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (tels que les dons perçus pour le programme Sam Aide et pour l'école Paul Desmarais) sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits de la Campagne Centraide sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou considérés comme recevables si le montant peut être raisonnablement estimé et que son recouvrement est suffisamment assuré.

Les autres dons ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur perception.

Les produits tirés du tournoi de golf sont constatés lorsque le tournoi a eu lieu.

Services reçus à titre bénévole

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fondation.

Dons reçus sous forme de services

La Fondation comptabilise les dons en services lorsqu'ils peuvent être évalués au prix d'un effort raisonnable et qu'ils auraient normalement dû être achetés pour son fonctionnement. Les montants sont comptabilisés à leur juste valeur.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

7

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2016

8

3. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont composés de dons assujettis à des conditions. Les variations de l'exercice se présentent comme suit :

	2016	2015
Solde au début	7 393 \$	- \$
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	10 636	8 393
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(1 000)	(1 000)
Solde à la fin	17 029 \$	7 393 \$

4. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario et le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE) sont des entités apparentées puisque la totalité des membres du personnel de la Fondation sont des employés du CECCE. De plus, certains membres du conseil d'administration de la Fondation siègent également au conseil du CECCE ou occupent un poste de haute direction au CECCE. Par conséquent, le CECCE a la capacité d'influencer la gestion et l'élaboration des politiques de la Fondation. Aucune charge salariale n'est chargée à la Fondation par le CECCE. Le CECCE fournit également, sans frais, des locaux à la Fondation.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de comptes particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La Fondation n'est exposée à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.